

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION N° : 12 - Abitibi
COUR N° : 615-11-001555-178
DOSSIER N° : 33-2322124

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

TECOLAM INC, société dûment constituée en vertu de la loi, et ayant son siège social et son établissement principal au 11, rue Finlay à Val d'Or, Québec, J6P 0H8

Faillie

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
(Jean-Christophe Hamel, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné), ayant une place d'affaires au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Tecolam inc. a déposé une cession le 4 décembre 2017 et la soussignée, RESTRUCTURATION DELOITTE INC., a été nommée syndic de l'actif de la faillie par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers de la faillie sera tenue le 22 décembre à 10h00, aux bureaux du syndic, au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7. Cette première assemblée des créanciers sera aussi transmise par vidéoconférence aux bureaux du syndic, au 450, 3^e avenue, Val d'Or, Québec, J9P 1S2.
3. Chaque créancier doit, pour avoir le droit de voter à l'assemblée, déposer auprès de moi avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont annexés au présent avis un formulaire de preuve de réclamation et un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 dollars ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leur réclamation à l'égard de l'actif de la faillie pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

FAIT À MONTRÉAL, ce 8 décembre 2017

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Syndic

District de: Québec
 No division: 12 - Abitibi
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de
 Tecolam inc.
 de la ville de Val-d'Or, dans la province de Québec

Au failli :
 Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le
 _____. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une
 déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)
1. Créanciers non garantis: voir liste A 32,696.11	1. Inventaire 0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" 212,249.83	2. Aménagements 0.00
Créanciers non garantis total. 244,945.94	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E
2. Créanciers garantis: voir liste B 2,547,962.00	Bonnes 44,962.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C 0.00	Douteuses 0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de. 0.00	Mauvaises 0.00
Total du passif 2,792,907.94	Estimation des créances qui peuvent être réalisées 44,962.00
Surplus NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F 0.00
	5. Dépôts en institutions financières 0.00
	6. Espèces 0.00
	7. Bétail 0.00
	8. Machines, outillage et installation 0.00
	9. Immeubles et biens réels : voir liste G 2,503,000.00
	10. Ameublement 0.00
	11. REER, FERR, Assurances-vie etc 0.00
	12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débetures etc. 0.00
	13. Droits en vertu de testaments 0.00
	14. Véhicules 0.00
	15. Autres biens : voir liste H 0.00
	Si le failli est une personne morale, ajoutez :
	Montant du capital souscrit 0.00
	Montant du capital payé 0.00
	Solde souscrit et impayé 0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé 0.00
	Total de l'actif 2,547,962.00
	Déficit 244,945.94

Je, Marc-André Collard, de Val-d'Or en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce _____, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 12 octobre 2017, à Val d'Or en Québec
Suzanne Joubert #215997

[Signature]

 Marc-André Collard

District de: Québec
 No division: 12 - Abitibi
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "A"
 Créanciers Non Garantis

Tecolam inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence de développement économique du Canada	906, 5e Avenue Val-d'Or QC J9P 1B9	0.00	212,249.83	212,249.83
2	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	1.00	0.00	1.00
3	APA	7011 So. 19th Street Tacoma WA 984 66-5333 USA	6,245.14	0.00	6,245.14
4	ARC - Bureau des services fiscaux de Montréal Attn: Section Insolvabilité	Division du recouvrement des recettes 305, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC H2Z 1A6	1.00	0.00	1.00
5	BOULONNERIE MIRAULT	2761, Jean-Jacques-Cossette Val-d'Or QC J9P 6Y3	332.76	0.00	332.76
6	CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL D'OR	921, 3e Avenue, bureau 200 Val-d'Or QC J9P 1T4	298.46	0.00	298.46
7	CNESST du Québec (formerly CSST)	CP 1200 Succursale Terminus 210 - 510 boulevard de l'Atrium Québec QC G1K 7E2	1.00	0.00	1.00
8	CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	1175, avenue Lavigerie, bureau 200 Quebec QC G1V 4P1	1,941.93	0.00	1,941.93
9	DSP Sécurité	272 rue Baribeau Val-d'Or QC J9P 0C1	1.00	0.00	1.00
10	FP INNOVATION	570, boul. St-Jean Pointe-Claire QC H9R 3J9	4,369.06	0.00	4,369.06
11	Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement	1er étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	1.00	0.00	1.00
12	INTERWRAP INC.	C/O VH1052 P.O. BOX 9520, Station Terminal Vancouver BC V6B 4G3	618.39	0.00	618.39
13	MLS	1200, 3e Rue Val-d'Or QC J9P 3A9	7,049.91	0.00	7,049.91
14	MRC DE LA VALLÉE DE L'OR	42, place Hammond Val-d'Or QC J9P 3A9	58.25	0.00	58.25
15	RAINFORST ALLIANCE	BOX 1771 Chelsea QC J9B 1A1	5,199.64	0.00	5,199.64
16	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	888, 3e Avenue, 4e étage Val-d'Or QC J9P 5E6	6,576.57	0.00	6,576.57
17	Télébec	625 avenue Godefroy Bécancour QC G9H 1S3	1.00	0.00	1.00
Total:			32,696.11	212,249.83	244,945.94

27 oct 2017

Date



Marc-André Collard

District de: Québec
 No division: 12 - Abitibi
 No cour:
 No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "B"
 Créanciers Garantis

Tecolam inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Agence de développement économique du Canada	906, 5e Avenue Val-d'Or QC J9P 1B9	1,833,614.31	Immeubles et biens réels - Édifice et terrain - Val-d'Or - 11 rue Finlay Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir	12-oct-2017 12-oct-2017	1,621,364.48 0.00		212,249.83
2	Banque Nationale du Canada - Prêts Personnels a/s FCT Solutions de recouvrement	PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	926,597.52	Immeubles et biens réels - Édifice et terrain - Val-d'Or - 11 rue Finlay Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir	12-oct-2017 12-oct-2017	881,635.52 44,962.00		
Total:			2,760,211.83			2,547,962.00	0.00	212,249.83

27 oct 2017

Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

Tecolam inc.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

27-oct 2017

Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Tecolam inc.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

27 oct 2017
Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "E"
Créances payables à l'actif

Tecolam inc.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Comptes à recevoir	.	Comptes à recevoir	44,962.00		12-oct-2017	44,962.00	Comptes à recevoir
		...		0.00				
				0.00				
Total:				44,962.00			44,962.00	
				0.00				
				0.00				

27 oct 2017
Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Tecolam inc.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total: 0.00		0.00	

27 oct 2017
Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au failli

Tecolam inc.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Édifice et terrain - Val-d'Or - 11 rue Finlay	Propriétaire	Tecolam Inc.	2,503,000.00	Banque Nationale du Canada - Prêts Personnels a/s FCT Solutions de recouvrement PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9 926,597.52 Agence de développement économique du Canada 906, 5e Avenue Val-d'Or QC J9P 1B9 1,833,614.31	0.00
Total:			2,503,000.00		0.00

27 oct 2017

Date



Marc-André Collard

District de: Québec
No division: 12 - Abitibi
No cour:
No dossier:

FORM 78 -- Fin

Liste "H"
Biens

Tecolam inc.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉÉR, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			Total:	0.00

27 oct 2017
Date



Marc-André Collard

No. Cour:

No. Dossier:

Dans l'affaire de la faillite de
Tecom inc.
de la ville de Val-d'Or, dans la province de Québec

Formulaire 78 (Projet de loi C-12)
Bilan - commerçant

Restructuration Deloitte Inc. - Syndic autorisé en
insolvabilité

1190, avenue des Canadiens-de-Montreal
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bur 500
Montréal QC H3B 0M7
Téléphone: (514) 393-7115 Télécopieur: (514)
390-4103

<input type="checkbox"/>	O	_____
<input type="checkbox"/>	P	_____
<input type="checkbox"/>	G	_____

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

dans l'affaire de la faillite de TECOLAM INC.

de Val d'Or, province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.
JE, _____ (nom du créancier ou du représentant) de _____ (ville et province)

CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Je suis le créancier de la débitrice susnommé (ou je suis) _____ (poste ou fonction)
de _____ (nom du créancier).

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par la présente formule.
3. La débitrice était, à la date de la faillite, soit le 4 décembre 2017, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné « Annexe A », après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. (L'état de compte ou l'affidavit ou la déclaration solennelle annexée doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises)
- () A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(Autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi).
En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice à titre de garantie et (Cochez ce qui s'applique) :
() Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
() Pour le montant de _____ \$, je ne revendique pas de droit à un rang prioritaire.
- () B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- () C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la débitrice, à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)
- () D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- () E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.

() G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à la réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

() H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou je ne suis pas lié) (ou le créancier susnommé est lié) (ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou je n'ai pas) (ou le créancier susnommé a) (ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la débitrice. (Biffez les choix ne correspondant pas à votre situation.)
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la débitrice, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique.)

() Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 2_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

– ou –

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

REMARQUES : Si un affidavit ou une déclaration solennelle est joint à la présente formule, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits ou des déclarations solennelles.

Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit au Formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : Tecolam inc., faillie

Je (ou nous), _____ (nom du créancier ou du représentant), de _____ (ville et province),
créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____

de _____ mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 2_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

– ou –

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

**CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE
AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la remplit.
- La signature du réclamant doit être attestée par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont pas » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la faillite de
Tecolam inc.
de la ville de Val-d'Or, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Séquestre officiel	Montreal		Sun Life Building 1155 Metcalfe, bureau 950 Montreal QC H3B 2V6	
Tribunal	Cour Supérieure du Québec - Val-D'Or		900, 7e Rue Val-d'Or Québec J9P 3P8	
Garanti	Agence de développement économique du Canada		906, 5e Avenue Val-d'Or QC J9P 1B9	1,621,364.48
	Banque Nationale du Canada - Prêts Personnels a/s FCT Solutions de recouvrement		PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	926,597.52
Non-garanti	Agence de développement économique du Canada		906, 5e Avenue Val-d'Or QC J9P 1B9	212,249.83
	Agence du revenu du Québec	Direction régionale du recouvrement	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	1.00
	APA		7011 So. 19th Street Tacoma WA 984 66-5333 USA	6,245.14
	ARC - Bureau des services fiscaux de Montréal	Section Insolvabilité	Division du recouvrement des recettes 305, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC H2Z 1A6	1.00
	BOULONNERIE MIRAULT		2761, Jean-Jacques-Cossette Val-d'Or QC J9P 6Y3	332.76
	Centre de services de paie CGI inc.		Nethris 1611, boulevard Crémazie Est, 7e étage Montréal QC H2M 2P2	45.74
	CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL D'OR		921, 3e Avenue, bureau 200 Val-d'Or QC J9P 1T4	298.46
	CNESST du Québec (formerly CSST)		CP 1200 Succursale Terminus 210 - 510 boulevard de l'Atrium Québec QC G1K 7E2	1.00
	CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE		1175, avenue Lavigerie, bureau 200 Quebec QC G1V 4P1	1,941.93
	DSP Sécurité		272 rue Baribeau Val-d'Or QC J9P 0C1	1.00
	FP INNOVATION		570, boul. St-Jean Pointe-Claire QC H9R 3J9	4,369.06
	Hydro-Québec	Service de Recouvrement	1er étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	1.00
	INTERWRAP INC.		C/O VH1052 P.O. BOX 9520, Station Terminal Vancouver BC V6B 4G3	618.39
	MLS		1200, 3e Rue Val-d'Or QC J9P 3A9	7,049.91
	MRC DE LA VALLÉE DE L'OR		42, place Hammond Val-d'Or QC J9P 3A9	58.25
	RAINFOREST ALLIANCE		BOX 1771 Chelsea QC J9B 1A1	5,199.64
	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		888, 3e Avenue, 4e étage Val-d'Or QC J9P 5E6	6,576.57

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la faillite de
Tecolam inc.
de la ville de Val-d'Or, dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Non-garanti	RBC Life Insurance Company	Client Services	PO Box 515 Stn A Mississauga ON L5A 4M3	483.21
	Télébec		625 avenue Godefroy Bécancour QC G9H 1S3	1.00
